

Daniel BAGGIONI

## PROCESSUS NORMATIFS ET ENQUÊTE SOCIOLINGUISTIQUE

(A propos du projet d'enquête sur le Français parlé à Marseille)

0.1. Le Groupe Aixois de Recherches en Syntaxe se propose la description du Français parlé dans la région d'Aix-Marseille en milieu urbain. Depuis deux ans ce projet d'enquête a pris forme et déjà des lignes de force apparaissent dans une problématique en voie de constitution. Pour avoir suivi divers débats, pour avoir vu fonctionner une méthode d'analyse des données, nous pensons avoir saisi la démarche et les principes de raisonnement qui guident l'enquête. Nous avons fait nôtres de nombreuses réflexions émises dans ce cadre de recherche ; une certaine façon de concevoir la recherche syntaxique nous a séduit. Nous voudrions exposer ici les réticences que nous inspirent les difficultés d'une enquête sociolinguistique en milieu urbain. Parmi ces difficultés figure la question des processus normatifs qui selon nous n'est pas vraiment prise en compte par la/les théorie(s) linguistique(s) actuellement dominante(s) et que nous voudrions envisager dans une perspective autre que celle qui l'a été jusqu'ici par le groupe aixois.

0.2. Les théories linguistiques dominantes ne nous offrent pas, en effet, une prise en compte théorique de la réalité normative. A moins de jouer sur les mots, on ne peut considérer les propositions de HJELMSLEV et celles de COSERIU (1) comme une réflexion

---

(1) HJELMSLEV, 1959, COSERIU, 1961. On trouvera une bonne mise au point sur les positions de ces auteurs dans Langue Française n° 16 (article d'Alain REY).

théorique sur le phénomène normatif au sens où nous l'envisageons, c'est-à-dire la constitution et l'action d'une variété linguistique référant à une pratique linguistique dominante s'imposant à et réglant la réalisation des autres pratiques linguistiques à l'intérieur d'une communauté linguistique donnée. Il est évident que pour nous le mode d'existence d'une langue régnant sur une aire linguistique déterminée est réglé par l'instance d'une Norme qu'il est abusif d'assimiler à la relative tendance unificatrice qui existe pour chaque variété linguistique d'une langue donnée référée à un groupe social ou à un ensemble de conditions de production du discours. La (les) Norme(s) envisagée(s) par HJELMSLEV et COSERIU constitue donc une autre question qui passe à côté de celle que nous voudrions traiter.

0.3. Face à ce vide théorique constaté, il est étonnant de voir réintroduire la question dès l'instant où la théorie se heurte aux nécessités de la pratique sociale. Sans statut à l'intérieur de la théorie, la Norme réapparaît alors subrepticement. Nous faisons évidemment allusion ici aux ouvrages de vulgarisation linguistique à fonction pédagogique (MOUNIN 1975 en est un bon exemple), qui peuvent donner matière à réflexions fort intéressantes sur les réalités de la Norme. Mais ces réflexions, et pour cause (voir plus haut) ne s'articulent guère au cadre théorique proposé par ailleurs.

Il est vrai que la question de la Norme est un sujet récemment abordé par la linguistique moderne en France. Cela n'a pas toujours été le cas ; la linguistique historique du début du siècle abordait plus volontiers la question. On trouve ainsi chez BRUNOT (1), chez MEILLET et COHEN un effort de prise en compte de la réalité normative. A quelques rares exceptions la vague structuraliste étendant en France son hégémonie dès les années 50 nous a habitués au contraire

---

(1) E. BRUNOT : Histoire de la Langue Française. A. MEILLET : de nombreux comptes rendus du B.S.L. (Bulletin de la Société de Linguistique de Paris). M. COHEN : Matériaux pour une Sociologie du langage.

à considérer la Norme comme une question non pertinente pour le linguiste, à placer celle-ci hors du champ théorique couvert par la science linguistique. P. GUIRAUD (1) prend en quelque sorte le problème par l'autre bout mais ne nous semble pas proposer une théorie des processus normatifs.

O.4. Un coup d'oeil sur les linguistiques étrangères donne au lecteur français un point de vue un peu différent. C'est ainsi que la linguistique allemande offre au linguiste de tradition française un autre sujet d'étonnement. Des expressions comme "Codification de la langue", "Nécessité d'une langue unifiée" titres de chapitres récoltés dans un ouvrage théorique paru en R.F.A. (B. SCHLIEBEN (B. SCHLIEBENLANGE, 1973) de même que la copieuse bibliographie sur la Norme que nous avons pu rassembler dans la production sociolinguistique en R.D.A. (2), nous ont fait prendre conscience que certaines propositions et sujets d'étude clairement énoncés ailleurs étaient proprement "indicibles" (3) jusqu'à maintenant.

Il est étonnant aussi que les linguistes se réclamant du marxisme n'aient pas eu la curiosité de s'intéresser au théoricien marxiste de formation linguistique qu'était GRAMSCI ; ils trouveraient dans ses Cahiers de Prison d'abondantes réflexions sur la réalité normative, qui nous ont été, pour notre part, d'un grand pouvoir suggestif.

Que des éléments de réflexion nous soient venus d'Allemagne et d'Italie n'est évidemment pas le fait du hasard. Ces pays ont connu tous deux une lutte tardive pour l'unité politique et

---

(1) P. GUIRAUD : le Français Populaire (Que sais-je ?) Paris, 19

(2) cf. Numéro de Langages en préparation sur cette question, à paraître en 1978.

(3) Dans un manuel récent A. COPPEL (F. MARCHAND, 1976) traite cependant les "problèmes de standardisation" et parle même de "codification" ; il est vrai qu'on trouve dans sa présentation essentiellement la prise en compte des travaux sociolinguistiques américains (FISCHMANN, LABOV). Pour le Français, le travail reste à faire ...

celle-ci a souligné crument les nécessités de la lutte pour l'unification linguistique, pour la diffusion de la Langue nationale". Cette "Langue Nationale" dans les deux cas n'est donc pas quelque chose de donné (acquis), à préserver (cf. l'idéologie "Défense de la Langue Française") comme chez nous en France ; mais bien quelque chose qui fut dans un passé récent à conquérir, à imposer. Les nécessités de la lutte imposaient une réflexion sur la notion de Norme alors que chez nous, cette Norme déjà imposée depuis longtemps était à dissimuler pour assurer d'autant mieux sa domination.

Ces constatations nous amènent ainsi à penser que la question de la Norme, en France, est un sujet-tabou pour le linguiste ; tabou par l'occultation de thèses implicites auxquelles nous voudrions opposer des propositions explicites pour intégrer la réalité normative dans les études linguistiques.

## I - REALITE DE L'ACTIVITE NORMATIVE.

L'attitude normative est conçue par une certaine linguistique comme une attitude irréaliste (idéologique) et donc non-pertinente pour la Science. On n'en parle que pour mieux en faire ressortir l'inconsistance, lui dire adieu et passer ainsi au niveau "scientifique" ; or rien n'est plus réel que l'action de la norme, rien n'est plus répandu que l'attitude normative. Et en face de cette réalité les certitudes "scientifiques" d'un certain type de linguistes sont de peu de poids.

I.1. Il est d'abord commode de réduire l'attitude normative au purisme. Or cette dernière attitude, si elle existe bien souvent, ne saurait être confondue avec la première. Le purisme n'est qu'un phénomène secondaire, marginal par rapport à l'ensemble du phénomène normatif. Faire le procès du purisme, ce que se contente de faire souvent une certaine linguistique pour renforcer les certitudes de sa "scientificité", c'est fuir la difficulté principale en se donnant bonne conscience. Sous le titre "Discours de la Norme" (A. REY, 1972 ; A. COPPEL, 1976) le linguiste entreprend parfois le "démontage" de l'idéologie

normative en choisissant dans une littérature abondante (chroniques de langage, discours académique ...) les propositions les plus typées idéologiquement en les ordonnant dans un ensemble monstrueux ; les incohérences, le caractère réactionnaire de ce "discours" éclate alors aux yeux du lecteur qui ne peut que fuir cette "idéologie" pour se ranger du côté de la "Science".

Une telle démarche présuppose, à notre sens, un certain positivisme opposant "Science" et "idéologie", réduisant ces dernières à de simples "écrans de fumée" que l'homme de science a pour tâche de "dissiper". Or l'idéologie est aussi force active, pratique sociale (cf. L. ALTHUSSER, 1970) dont le "discours", la "littérature" n'est qu'un aspect, souvent extérieur. Que l'intellectualisation, la théorisation d'une idéologie pratique joue un rôle de justification voire de renforcement de celle-ci est évident ; mais une science sociale ne peut se contenter de l'examen du seul "discours" justifiant cette idéologie pratique, elle doit envisager le fonctionnement même de cette pratique sociale.

I.2. Comme il est difficile de se contenter de la fiction d'une langue homogène "sensiblement la même pour tout le monde", le linguiste structuraliste corrige cette vision par la problématique de "niveaux de langue" reformulée parfois (MOUNIN, 1975) en "registres" de langue. Cette correction ne peut satisfaire les exigences d'une théorie soucieuse de rendre compte des processus réels. La problématique des "niveaux" ou "registres" de langue laisse de côté les rapports de force constitués entre les différentes pratiques linguistiques. En voulant combattre, avec des arguments estimables, les idéologies linguistiques (jugements sociaux portés sur certains "niveaux" de langues, culpabilisation linguistique ...) elle nie leur effet de domination. Les "niveaux" ou "registres" n'occupent pas en effet la même place dans la hiérarchie des pratiques linguistiques ; aussi n'y a-t-il pas symétrie dans les "écarts" d'usage et la problématique de la "convenance" (cf. Plan de rénovation de l'enseignement du Français) occulte le rôle joué par la Norme dans les rapports sociaux déterminés par la domination d'une classe et un pouvoir d'Etat. Certes tout groupe social développe une variété linguistique réglée

par ce qui pourrait bien ressembler à une "contre-norme". Il existe ainsi chez les dockers de Marseille des introducteurs d'énoncés (Pourquoi + Pronom tonique, + Pronom + V...) (1) codifiant l'activité linguistique des membres du groupe. Mais peut-on mettre sur le même plan une "norme" de ce type avec la Norme du Français National assurée de sa reproduction et de sa domination grâce au soutien de tout l'appareil d'Etat et de l'Idéologie Dominante ?

Remarquons d'ailleurs que la domination de la Norme s'exerce aussi sur les hommes du Pouvoir. L'épisode du Préfet GUINGOUIN coupable "d'écart de langage" dans l'exercice de ses fonctions est encore dans toutes les mémoires.

I.3. Il faut donc mettre en évidence ce qui, à notre avis, oblige à considérer la Norme comme autre chose qu'une "vue de l'esprit".

I.3.1. La reconnaissance d'une pratique linguistique dominante, dans une aire linguistique donnée, légitime la Norme issue de cette pratique linguistique et constitue l'ensemble en communauté linguistique. Il y a Norme dès l'instant où sur un territoire déterminé un processus d'unification politique et/ou culturel est à l'oeuvre ; car cette unification s'organise au moyen de la domination d'une couche sociale sur les autres, GRAMSCI ne dit pas autre chose lorsqu'il note dans ces "Cahiers" (G.D.T. p. 677) "On pourrait tracer un tableau de la "grammaire normative" qui est spontanément à l'oeuvre dans toute société, dans la mesure où celle-ci tend à s'unifier soit comme territoire, soit comme culture, c'est-à-dire dans la mesure où il y a, dans cette société une couche dirigeante dont la fonction est reconnue et respectée".

I.3.2. La Norme, reflet complexe d'une pratique linguistique assure sa domination par un certain nombre de pratiques sociales

---

(1) "Pourquoi moi, je suis pas d'accord ..." (énoncé déclaratif en dépit des apparences ; le pourquoi fonctionne comme un "phatique de prise de parole").

tendant à ce "conformisme grammatical" dont parle si bien GRAMSCI dans le même texte : "En réalité, à côté de la "grammaire immanente" à tout langage, il existe aussi de fait, c'est-à-dire même si elle n'est pas écrite, une (ou plusieurs) grammaire "normative" et qui est constituée par le contrôle réciproque, par l'enseignement réciproque, par la "censure" réciproque qui se manifestent à travers les questions : "Qu'as-tu compris ?", "Que veux-tu dire ?", "Explique toi mieux", etc..., à travers la caricature et la moquerie, etc. Tout cet ensemble d'action et de réactions contribue à déterminer un conformisme grammatical, autrement dit, à établir des "normes" et des jugements de correction ou d'incorrection, etc. Mais cette manifestation "spontanée" d'un conformisme grammatical est nécessairement décousue, discontinue, limitée à des couches sociales locales ou à des centres locaux. (Un paysan qui s'urbanise finit par se conformer au parler de la ville sous la pression du milieu citadin ; à la campagne on cherche à imiter le parler de la ville ; les classes subalternes cherchent à parler comme les classes dominantes et les intellectuels, etc)". (G.D.T., p. 677).

Conformément aux principes de la "philosophie de la praxis" (le matérialisme historique) le grand théoricien marxiste italien envisage d'entrée la Norme comme processus historique et social, et non comme "donnée" à l'intérieur d'une "synchronie". C'est dans la même perspective que nous voudrions nous placer.

## II - LINGUISTIQUE STRUCTURALE et/ou LINGUISTIQUE SOCIALE.

2.1. La linguistique structurale est la théorisation de la langue unifiée et de l'activité unifiante (1) alors qu'elle se donne comme la théorisation de la réalité linguistique. Son objet d'étude, la "Langue" est en fait un produit historique dont la structuration unitaire reste tendancielle puisqu'elle dépend de la dialectique Norme-activité

-----  
(1) Cf. GARDIN-MARCELLESI, 1974, VIe partie.

normative. Dans le processus de reproduction-transformation (1) qu'est l'activité linguistique l'accent est mis sur le premier terme et rompt l'unité de ce tout complexe en envisageant la possibilité de "coupe synchronique". Des expressions comme "structure immanente" et "structures profondes" ont l'intérêt de dévoiler pleinement les présupposés idéalistes de cette conception.

2.2. En dépit des intentions proclamées, force est de constater que plusieurs décennies de linguistique structurale se résument essentiellement en une série de description de langues normées, ou au moins unifiées fictivement ; c'est-à-dire que de ce point de vue cette activité scientifique n'a guère rompu avec l'activité grammaticale qui l'a précédée.

2.3. N'y a-t-il pas au fond du point de vue structuraliste sur le langage une conception restrictive de la fonction communicative dans l'activité langagière ? Le structuralisme n'a-t-il pas eu tendance à réduire la communication linguistique à sa fonction informative (le "code" de la langue) ? Or la Norme par sa domination sur les autres pratiques linguistiques assigne aux "écarts" par rapport à elle-même une fonction communicative, celle de communiquer l'être social du locuteur et de fonder entre les interlocuteurs une certaine mise en place des rôles dans les rapports sociaux. La Norme joue donc son rôle dans les multiples fonctions langagières.

2.4. Les processus d'unification, de reproduction et de normalisation (et non seulement le produit tendancielle unifié) doivent intéresser la science linguistique ; du moins une linguistique réintégrant le champ des sciences sociales.

Souligner les incohérences de l'attitude normative, son caractère idéologico-social n'élimine pas la réalité de la Norme. L'idéologie est aussi pratique sociale ; et l'idéologie linguistique est aussi pratique linguistique. Les études de LABOV (2) nous offrent un bon exemple de prise en compte par le linguiste de l'attitude du locuteur vis-à-vis de sa propre langue et nous permet de découvrir les pressions

-----  
(1) Formule de B. GARDIN.

(2) LABOV, 1966.



contradictoires qui s'exercent sur la Norme dans la communauté linguistique (1). On sait depuis LABOV que deux règles peuvent se succéder et/ou se concurrencer dans le temps et à l'intérieur de la société selon un jeu complexe d'interactions où la Norme a son rôle avec des effets de choc en retour (l'hypercorrection dans certaines couches socio-culturelles). La Norme, son influence, sa diffusion, font donc partie du réel linguistique que la science linguistique se propose d'étudier dans sa totalité.

On aura reconnu là le programme de la "linguistique sociale", c'es-à-dire l'étude conjointe du changement et de la variation linguistique mais aussi l'étude des idéologies linguistiques. L'étude de l'idéologie normative, des variations de la Norme et de l'idée que les locuteurs en ont, en est un morceau de choix.

### III - PRESSION NORMATIVE ET ETUDE DU FRANCAIS NON-STANDARD.

A quoi bon ces longues considérations théoriques, puisqu'aussi bien une "enquête sur le Français parlé" se situe explicitement hors de la description normative.

Si l'on entend par là rompre avec la tradition grammaticale limitant en fait son champ d'étude à une langue fictive réalisant la Norme implicite (2), on peut en effet envisager l'enquête hors de la description normative. Mais nous pensons avoir insisté sur l'importance effective de l'activité normative et l'on devra en tirer quelques leçons pour un projet d'enquête sociolinguistique.

3.1. Car enfin, pour notre région provençale, un fait massif s'impose à l'esprit : une population de souche occitane a changé d'usage au moyen de l'apprentissage de masse du Français par et pour la diffusion de la Norme (écoles, administration, vie publique ...). Il y aurait quelque paradoxe à soutenir, dans ces conditions, que l'activité normative est sans effet sur la variété linguistique parlée. De nos jours

---

(1) Cf. GARDIN-MARCELLESI - V<sup>o</sup> partie.

(2) Thèse développée dans notre communication au "Colloque sur la Norme" (Rouen, 24/11/76). Pour un point de vue relativisé et historicisé sur la Norme.

si l'écart entre Norme et usage réel est quelque chose de peu contestable, on ne peut raisonnablement nier la réalité de la pression normative : radio, télé, discours public, journaux, vie politique, sociale (administration, rapports hiérarchiques) et même familiale (cf. citations de GRAMSCI) sont autant de lieux où la pratique linguistique est fortement soumise à la Norme linguistique. Le statut social du locuteur et la situation de communication déterminent conjointement le degré de contrainte de la Norme.

La situation d'interview n'est certainement pas la meilleure pour échapper à la pression normative. L'enquête sociolinguistique essaie d'éviter ce type d'enregistrement. Si toutes les précautions sont prises, peut-on cependant affirmer que les énoncés recueillis sont totalement "libres" de toute contrainte normative ? Ainsi dans le Bus d'information de la ville de Marseille (1), la posture de "locuteur collectif" (porte-parole de groupe ou position sociale déterminée) de la plupart des personnes enregistrées interdit de considérer les énoncés transcrits comme du "discours totalement vernaculaire" pour reprendre le qualificatif labovien (2) (mais ceux-ci existent-ils ?) c'est-à-dire échappant complètement à l'instance normative.

3.2. Certes la Norme réfère à une langue écrite (3), elle en procède et elle ne s'y réalise complètement que dans cette fonction langagière ; aussi est-il légitime d'opposer Français écrit et Français parlé. Tout locuteur attentif perçoit qu'une "grammaire" spécifique est en oeuvre à l'oral, et qu'en particulier en syntaxe le "registre" parlé entraîne une autre organisation des énoncés. Des phénomènes massifs comme l'effacement du ne dans la négation, de nombreuses constructions récurrentes (c'est ... que, il y a ... que, j'ai ... qui ... etc.) sont des réalités tellement évidentes du Français parlé qu'une étude véritable de la syntaxe du Français "vernaculaire" (cf. LABOV, 1974) est ressentie comme une nécessité par tous.

---

(1) RAINGEARD-LORSCHIEDER, 1976.

(2) LABOV, 1974.

(3) Thèse développée dans notre communication au "Colloque sur la Norme".

Cette étude doit entraîner une décentration complète, elle doit s'appuyer sur une mise entre parenthèses de la Norme. En aucun cas on ne peut examiner les énoncés recueillis à la lumière trouble d'une problématique des "fautes" par référence à la Norme. Il faut au contraire chercher partout les régularités, la cohérence peut être de ce qui peut paraître de prime abord, une incohérence, une rupture de construction ou une "phrase inachevée".

Ce point de vue a toute chance de se révéler fécond et il jette déjà sur certains faits une lumière convaincante.

3.3. Ceci dit, nous voudrions ici, en conséquence des thèses énoncées plus haut, nous faire l'avocat du diable et répéter que la Norme ne peut être considérée comme une simple déformation d'esprit, mais doit être traitée comme une "réalité de langage" avec laquelle il faut compter, même en Français parlé.

Soit le dialogue entre deux mères, recueilli le 17 mars 1973 à Aix (A : universitaire, 27 ans, d'origine niçoise - B : femme au foyer, épouse d'artisan, 60 ans originaire de Vidauban).

"A : *Un gosse ne pleure jamais longtemps*

B : *Oh y a Claire qu'elle a eu pleuré longtemps"*

Voilà, dira le linguiste réjoui, un bel exemple d'opposition sociolinguistique ! Et de fait, l'énoncé de A est si parfaitement "normé", celui de B de syntaxe (et morphologie verbale) si "populaire" qu'il nous encourage grandement à une enquête syntaxique.

Mais hélas ! un phénomène aussi net est exceptionnel. S'il suffisait de référer l'usage du Français standard à certains locuteurs ou certains registres, l'enquête socio-linguistique ne présenterait aucune difficulté. Le discours "homogène" est en fait l'exception, l'hétérogénéité, la règle. La domination de la Norme est inégale suivant les locuteurs, suivant les situations. Le discours oral parfaitement conforme à la Norme est rarissime, mais à l'inverse le discours "vernaculaire" échappant totalement à l'influence normative est inconcevable.

3.4. Pour ce qui concerne le domaine syntaxique, la Norme s'exerce sous forme de schémas de phrases standardisées souvent difficile à maîtriser à l'oral. L'usage parlé a développé la pratique d'autres modèles de constructions phrastiques intégrant les nécessités et spécificités énonciatives de la communication orale (topicalisations diverses, fonctions phatiques, tension entre les locuteurs etc.). On sait que le modèle de phrase simple normé SN - SV est loin d'être majoritairement respecté en Français parlé (reprise pronominale, constructions avec extraction), mais on ne peut raisonnablement affirmer qu'il ne se rencontre pas en discours "vernaculaire".

Les difficultés commencent lorsqu'il apparaît que les deux "grammaires" entrent en conflit dans l'énonciation de certaines séquences. Sans parler d'incohérence, certains énoncés ne peuvent être compris que comme la contradiction non-résolue entre deux types de construction, l'une d'usage "vernaculaire", l'autre de langue normée. Le "corpus du Bus d'information de la Ville de Marseille" (1) fournira de nombreux exemples de ce type de contradictions non-résolues (ainsi en A6 - ligne 12 - 13, nous avons un bel exemple de coordination contradictoire entre une construction normée SN - SV et une structure à extraction par marqueur "il y a ... que ...").

Dans la cas d'une enquête phonologique comme celle de LABOV (LABOV, 1966), cette contradiction se résout en pourcentage référé au statut social du locuteur et à ce que LABOV appelle "registre". On peut concevoir qu'en morphologie, une telle procédure soit possible. Soit le futur de tel verbe (boire) et ses différentes réalisations (2) : buvrai, boiverai, boirai. Le chercheur établira une liste d'occurrences et pourra constater le degré d'influence de la Norme et référer celle-ci à la stratification sociale, âge du locuteur, aux registres etc... Le même genre d'enquête peut être mené pour certains problèmes de morpho-syntaxe : effacement du ne, formes d'interrogation, phatiques etc... Mais au niveau des constructions syntaxiques l'établissement de pourcentage n'est guère concevable ; surtout si plusieurs hypothèses descriptives interfèrent.

---

(1) RAINGEARD-LORSCHIEDER, 1976.

(2) Attestées aussi bien dans l'ancienne langue que dans la bouche de jeunes enfants, cf. R.L. WAGNER : l'Ancien Français et analyses de Cl. BLANCHE-BENVENISTE.

Le problème des relatives (concept à définir ?) nous semble être à la charnière. Si c'est un secteur où la Norme a tant d'importance, c'est que certains types d'enchaînements supposent des schémas de phrases normées réalisées uniquement en langue écrite et l'emploi d'un paradigme de pronoms relatifs en -lequel, presque entièrement absent dans le discours parlé. On peut envisager le problème sous l'angle morphologique en ne s'intéressant qu'aux pronoms. On s'aperçoit alors que les occurrences des pronoms en -lequel sont très peu nombreuses et toujours intégrées à des stéréotypes (1) ; mais n'est-ce pas plutôt l'absence des schémas de phrases de langue écrite avec enchaînement des relatives à pronoms en -lequel qui entraîne la rareté des mêmes pronoms ? mais quelle procédure formelle rigoureuse adopter pour saisir ce phénomène ?

3.5. On voit donc que pour des études syntaxiques ambitieuses, c'est-à-dire à la recherche de schémas de phrases (?) la question de la Norme ajoute encore aux difficultés de l'étude syntaxique. C'est peut être le lieu où l'influence normative s'exerce en profondeur et où pourtant elle est difficile à évaluer. Ne peut-on lui attribuer l'inachèvement (?) de certaines phrases (?), les ruptures (?) de certaines autres ? Les points d'interrogations se succèdent interdisant la mise en place d'une procédure unifiée de description. Ou alors, on se résigne à considérer que l'étude du niveau phrastique est hors de portée du linguiste (mais à quoi réduit-on la syntaxe ?).

Et l'on comprend aussi pourquoi (entre autres raisons) les grammaires ont d'abord et exclusivement décrit la syntaxe de langues normées. Il ne faut pas s'attendre à une description aussi complète de pratiques linguistiques non-standardisées ... et pourtant réglées en partie (si faible soit-elle) par l'instance de la Norme.

---

(1) S. BRANCA, 1976.

BIBLIOGRAPHIE

-----

- ALTHUSSER L. : "Idéologie et appareils Idéologiques d'Etat, notes pour une recherche". La Pensée, Juin 1970 - repris dans Positions, Paris, Editions Sociales, 1976.
- BRANCA S. : "Les formes en le(s) quel(les), laquelle en Français de Montréal", Annexe 2 (rapport scientifique ronéoté, Aix, 1970).
- BRUNOT F. : Histoire de la Langue Française, IX.
- COPPEL A. : La Norme linguistique (Manuel de linguistique appliquée, IV, sous la direction de F. MARCHAND), Paris, Delagrave, 1976.
- COSERIU E. : "Sistema, norma y habla", Montevideo, 1952, repris dans Teoria del lenguaje y lingüística generale, Madrid, 1962, p. 282-323.
- GRAMSCI A. : Quaderni delle carcere, édition chronologique Einaudi, 1975, sous la direction de V. GERRATANA. Dans l'édition thématique (Einaudi 1953 et Edition Riuniti 1970) consulter Gli intellettuali e l'organizzazione della cultura et Letteratura e vita nazionale. Les références des textes traduits renvoient à l'excellent recueil : GRAMSCI DANS LE TEXTE (G.D.T.) paru aux Editions Sociales (1975).
- HJELMSLEV L. : Essais linguistiques, Travaux du cercle linguistique de Copenhague, Copenhague, 1959.
- LABOV W. : The social stratification of English in New York City, Washington, 1966 (Traduction, Edition de Minuit, 1976).
- LABOV W. : "L'étude de l'anglais non-standard" Langue Française, n° 22, mai 1972.
- MARCELLESI J.B. et GARDIN B. : Introduction à la sociolinguistique, la linguistique sociale, Paris, Larousse, 1974.
- MOUNIN G. : Clefs pour la Langue française, Paris, Seghers, 1975, p. 147-170.
- RAINGEARD M. et LORSCHIEDER U. : "Corpus du Bus d'information de la Ville de Marseille, corpus A, B, C, D, E," Mémoire de Maîtrise, Aix, 1976.
- REY A. : "Usages, jugements et prescriptions linguistiques", Langue Française, n° 16, déc. 1972.
- SCHLIEBEN-LANGE B. : Sozio-linguistik, Eine Einführung, Stuttgart, 1973, p. 90-97.

WAGNER R.L. : La grammaire française, I, Paris, SEDES, 1968, p. 37-64.

WAGNER R.L. : L'Ancien Français, Paris, Larousse, 1973.

